



Fiduciaire Jean-Marc Faber

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association Sans But Lucratif

Matricule 2010 6103 330

Comptes annuels pour l'exercice se
clôturant au 30 septembre 2021

33, rue Emile Lavandier
L-1924 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F 85 45

Table des matières

	Pages
Comptes annuels	
<u>Rapport du réviseur d'entreprises agréé</u>	1-3
<u>Bilan abrégé</u>	4-5
<u>Comptes de profits et pertes</u>	6-7
<u>Annexe légale</u>	8-22



KPMG Luxembourg, Société anonyme
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Tel.: +352 22 51 51 1
Fax: +352 22 51 71
E-mail: info@kpmg.lu
Internet: www.kpmg.lu

Au Conseil d'Administration de
Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l.
33, rue Emile Lavandier
L-1924 Luxembourg
Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Toutes à l'école Luxembourg a.s.b.l. (la « Société ») comprenant le bilan au 30 septembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 et les notes y relatives n'ont pas été audités. Nous ne formons donc pas d'opinion sur ces chiffres.



Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 24 mars 2022

KPMG Luxembourg
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Yves Thorn
Partner

No. RCSL :	F8545	Matricule :	20106103330
------------	-------	-------------	-------------

BILAN ABRÉGÉ
Exercice du 01 01/10/2020 **au** 02 30/09/2021 (en 03 EUR)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

33, rue Emile Lavandier

L-1924 Luxembourg

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	642 956,46	490,26
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
II. Immobilisations corporelles	1125 Note 3	636 996,11	126
III. Immobilisations financières	1135 Note 4	5 960,35	490,26
D. Actif circulant	1151	1 251 574,73	830 099,15
I. Stocks	1153	153	154
II. Créances	1163 Note 5	65 431,85	47 697,30
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	65 431,85	47 697,30
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	205	206
III. Valeurs mobilières	1189	189	190
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	1 186 142,88	782 401,85
E. Comptes de régularisation	1199	9 208,07	124,52
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	1 903 739,26	830 713,93

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 _____	301 <u>1 563 973,79</u>	302 <u>633 755,77</u>
II. Primes d'émission	1303 _____	303 _____	304 _____
III. Réserve de réévaluation	1305 _____	305 _____	306 _____
IV. Réserves	1307 _____	307 _____	308 _____
	1309 _____	309 _____	310 _____
V. Résultats reportés	1319 <u>Note 6</u>	319 <u>633 755,77</u>	320 <u>501 645,96</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 <u>Note 6</u>	321 <u>178 872,08</u>	322 <u>132 109,81</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323 _____	323 _____	324 _____
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 <u>Note 7</u>	325 <u>751 345,94</u>	326 _____
B. Provisions	1331 _____	331 _____	332 _____
C. Dettes	1435 <u>Note 8</u>	435 <u>171 551,74</u>	436 <u>196 958,16</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453 _____	453 <u>171 551,74</u>	454 <u>196 958,16</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455 _____	455 _____	456 _____
D. Comptes de régularisation	1403 <u>Note 9</u>	403 <u>168 213,73</u>	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>1 903 739,26</u>	406 <u>830 713,93</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL :	F8545	Matricule :	20106103330
------------	-------	-------------	-------------

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Exercice du 01/10/2020 **au** 30/09/2021 (en EUR)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.

33, rue Emile Lavandier

L-1924 Luxembourg

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 <u>Note 10</u>	701 <u>419 979,47</u>	702 <u>260 925,89</u>
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703 _____	703 _____	704 _____
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705 _____	705 _____	706 _____
4. Autres produits d'exploitation	1713 <u>Note 11</u>	713 <u>385 488,44</u>	714 <u>306 777,84</u>
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671 _____	671 <u>-538 428,00</u>	672 <u>-366 315,93</u>
a) Matières premières et consommables	1601 _____	601 _____	602 _____
b) Autres charges externes	1603 <u>Note 12</u>	603 <u>-538 428,00</u>	604 <u>-366 315,93</u>
6. Frais de personnel	1605 <u>Note 13</u>	605 <u>-81 685,32</u>	606 <u>-49 715,05</u>
a) Salaires et traitements	1607 _____	607 <u>-76 011,87</u>	608 <u>-47 013,79</u>
b) Charges sociales	1609 _____	609 <u>-5 410,99</u>	610 <u>-2 692,33</u>
i) couvrant les pensions	1653 _____	653 <u>-2 435,20</u>	654 <u>-1 479,40</u>
ii) autres charges sociales	1655 _____	655 <u>-2 975,79</u>	656 <u>-1 212,93</u>
c) Autres frais de personnel	1613 _____	613 <u>-262,46</u>	614 <u>-8,93</u>
7. Corrections de valeur	1657 _____	657 <u>-3 131,75</u>	658 _____
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 _____	659 <u>-3 131,75</u>	660 _____
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 _____	661 _____	662 _____
8. Autres charges d'exploitation	1621 _____	621 <u>-418,27</u>	622 _____
9. Produits provenant de participations	1715 _____	715 _____	716 _____
a) provenant d'entreprises liées	1717 _____	717 _____	718 _____
b) provenant d'autres participations	1719 _____	719 _____	720 _____

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721 _____	721 _____	722 _____
a) provenant d'entreprises liées	1723 _____	723 _____	724 _____
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 _____	725 _____	726 _____
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727 _____	727 <u>52 245,30</u>	728 <u>1 439,87</u>
a) provenant d'entreprises liées	1729 _____	729 _____	730 _____
b) autres intérêts et produits financiers	1731 _____	731 <u>52 245,30</u>	732 <u>1 439,87</u>
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663 _____	663 _____	664 _____
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665 _____	665 _____	666 _____
14. Intérêts et autres charges financières	1627 _____	627 <u>-55 177,79</u>	628 <u>-21 002,81</u>
a) concernant des entreprises liées	1629 _____	629 _____	630 _____
b) autres intérêts et charges financières	1631 _____	631 <u>-55 177,79</u>	632 <u>-21 002,81</u>
15. Impôts sur le résultat	1635 _____	635 _____	636 _____
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667 _____	667 <u>178 872,08</u>	668 <u>132 109,81</u>
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637 _____	637 _____	638 _____
18. Résultat de l'exercice	1669 <u>Note 6</u>	669 <u>178 872,08</u>	670 <u>132 109,81</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre, 2021
(en EUR)

Note 1 - GÉNÉRALITÉS

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l. (ci-après « l'Association ») a été constituée le 23 novembre 2010 sous la forme d'une Association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée. L'Association a reçu l'agrément d'établissement d'utilité publique en Avril 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2015.

L'Association bénéficie de l'agrément en tant qu'organisation non gouvernementale de développement (ONGD) depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le siège social initialement établi au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg a été transféré en février 2021 au 33, rue Emile Lavandier L-1924 Luxembourg.

L'exercice social de l'Association commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

L'Association a pour objet de faciliter, dans les pays les plus démunis, tout programme de scolarisation pour petites et jeunes filles. Pour ce faire l'association aide à la mise en place d'écoles et de programmes pédagogiques.

L'Association a également pour objet d'aider l'enfance en difficulté dans le monde et ce, par tous moyens légaux, en ce compris, le cas échéant et à titre occasionnel, par l'exercice d'activités commerciales.

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'Association fait partie du réseau « Toutes à l'école » et a conclu, à ce titre, un accord de partenariat avec Toutes à l'école France. Toutes à l'école France (ci-après « TAE FR ») gère et finance les activités du campus Happy Chandara qui regroupe une école primaire, un collège, un lycée, deux internats et un centre médico-social. Ce campus est situé à 12 km de Phnom Penh, capitale du Cambodge. Le contrat de partenariat dispose des modalités de licence de la marque « Toutes à l'école » et des modalités de rétrocession des revenus issus de parrainages entre Toutes à l'école France et Toutes à l'école Luxembourg (cfr Note 2.2.10).

En date du 21 août 2019, l'Association a reçu du Ministère des Affaires Etrangères du Cambodge l'autorisation d'établir une succursale à l'adresse suivante :

N°554 Street 1982, Phnom Penh Thmey Village
Sangkat Phnom Penh Thmey
Khan Sen Kok
Phnom Penh
Cambodge

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre, 2021
(en EUR)

Note 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)

Cette succursale a été ouverte pour mettre en œuvre les différents projets de l'Association qui font l'objet d'un cofinancement de la part du Ministère des Affaires étrangères et Européennes du Luxembourg (ci-après « MAEE »). Ces réalisations peuvent se résumer comme suit:

- **Projet 1 :** « Accompagner la réussite de jeunes filles issues de milieux défavorisés au Cambodge dans leurs études universitaires, en leur assurant un hébergement en résidence, un encadrement matériel, le financement des frais d'études, un soutien pédagogique personnalisé et un conseil à l'orientation professionnelle. » (ci-après « Projet 1 »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 25 novembre 2019 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} octobre 2019 et qui s'achèvera le 30 septembre 2022.
- **Projet 2 :** « Construire un internat destiné à accueillir 120 jeunes filles du niveau secondaire issues de milieux défavorisés au Cambodge » (ci-après « Projet 2 »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 17 décembre 2020 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} décembre 2020 et qui s'est achevé le 1^{er} décembre 2021.
- **Projet 3 :** « Accueillir et héberger des jeunes filles issues de milieux défavorisés au Cambodge, dans un internat sécurisé, leur apporter un soutien moral et matériel, et les accompagner dans leurs études secondaires » (ci-après « Projet 3 »). L'agrément du MAEE a été obtenu le 4 août 2021 pour un cofinancement qui a débuté le 1^{er} octobre 2021 et qui s'achèvera le 30 septembre 2024.

Les relations entre le siège luxembourgeois et la succursale sont régies par des règlements de cogestion établis dans le cadre des trois projets ci-dessus. Ces règlements de cogestion déterminent les modalités de gouvernance et de suivi de l'exécution des trois projets. La succursale est dirigée par une directrice, qui anime un comité de direction de la succursale.

La comptabilité de la succursale est tenue en USD et est convertie en EUR pour les besoins de l'établissement des comptes annuels de l'Association. Une comptabilité analytique détaillée est tenue par la succursale pour le suivi de l'exécution financière des trois projets ci-dessus.

Les comptes de la succursale sont combinés avec ceux du siège luxembourgeois pour former les comptes de l'Association.

La succursale emploie 8 salariés à temps plein au 30 septembre 2021. Elle détient par ailleurs à son actif l'internat dont la construction est cofinancée dans le cadre du Projet 2.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg et aux principes comptables généralement admis.

La comptabilité et les comptes annuels sont établis en Euro.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002 modifiée par la loi du 18 décembre 2015, déterminées et mises en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements ont lieu de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables en fonction des circonstances.

L'Association est, sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice/période se terminant au 30 septembre 2021. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes ont été présentés par le Conseil d'Administration, sur une base non consolidée, pour approbation lors de l'assemblée générale annuelle.

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

Note 2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisations estimées.

Les biens ne dépassant pas 870,00 EUR hors taxes l'unité sont directement comptabilisés en charges.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION

Note 2.2.2 - Immobilisations financières

Les participations et les prêts sont évalués au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou à la valeur nominale.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.3 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.4 - Conversion des postes en devise

L'Association tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

La succursale tient sa comptabilité en USD. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées selon un cours moyen sur l'exercice comptable de 1 EUR = 1,1954 USD.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION - suite

Note 2.2.5 - Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 2.2.6 - Subventions d'investissements en capital

Les subventions reçues du MAEE ainsi que de donateurs tiers, destinées au financement d'investissements immobiliers de l'Association, sont portées au passif du bilan de l'exercice où elles sont reçues pour leur valeur initiale.

Les subventions sont amorties selon le même principe et sur la même durée que les actifs auxquels elles se rapportent.

Note 2.2.7 - Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Note 2.2.8 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 2.2.9 - Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 2 - PRINCIPES, RÈGLES, MÉTHODES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATION - suite

Note 2.2.10 - Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires de l'Association se compose de parrainages d'élèves et de parrainages de classes d'élèves et de dons perçus.

L'Association se concentrant à ce stade sur le suivi et l'accompagnement des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires dans le cadre du Projet 1, elle reverse la quasi-totalité des parrainages d'élèves et de classes à Toutes à l'école France dès lors que ces parrainages concernent des élèves du cycle primaire et secondaire de Happy Chandara. Cette rétrocession de parrainages à destination de Toutes à l'école France est enregistrée dans une ligne séparée en déduction du chiffre d'affaires.

Parallèlement, l'Association perçoit de Toutes à l'école France les parrainages que cette dernière a perçus et qui concernent des étudiantes ayant réussi le baccalauréat et poursuivant des études universitaires dans le cadre du Projet 1. Cette rétrocession de parrainages en provenance de Toutes à l'école France est également enregistrée en chiffre d'affaires.

Les parrainages et dons sont comptabilisés en résultat selon la période à laquelle ils se rapportent.

Note 2.2.11 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent notamment les subventions de cofinancement, dans la mesure où celles-ci financent des frais d'exploitation supportés dans le cadre de projets cofinancés. Les subventions de cofinancement sont comptabilisées en résultat selon la période à laquelle elles se rapportent.

En cas de subventions de cofinancement et dons destinés à financer des actifs immobilisés, les montants correspondants sont initialement enregistrés en « Subventions d'investissement » et repris en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs immobilisés qui ont été ainsi financés.

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre, 2021
 (en EUR)

Note 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques et machines	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours EUR	Total EUR
Valeur brute au début de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Entrées au cours de l'exercice	20 245,70	619 882,16	640 127,86
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	20 245,70	619 882,16	640 127,86
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	(3 131,75)	0,00	(3 131,75)
Reprises de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	(3 131,75)	0,00	(3 131,75)
Valeur nette à la fin de l'exercice	17 113,95	619 882,16	636 996,11
Valeur nette au début de l'exercice	0,00	0,00	0,00

Le poste des « acomptes versés et immobilisations corporelles en cours » correspond aux acomptes versés au titre d'immobilisations au 30 septembre 2021 dans le cadre de la construction d'un nouvel internat destiné aux élèves de Happy Chandara du cycle secondaire. Il est destiné à accueillir 120 élèves. Sa mise en service est prévue au cours du 1er trimestre de l'année 2022. L'amortissement ne démarrera qu'à partir de la date effective de mise en service. La construction de l'internat s'inscrit dans le cadre du Projet 2 : il fait l'objet d'un cofinancement du MAEE à hauteur de 300.000 EUR et de dons privés à hauteur de 451.345,94 EUR (voir Note 7).

Ce poste se compose comme suit :

- Frais de construction du bâtiment : 551.448,58 EUR
- Honoraires d'architecte : 49.690,48 EUR
- Installations : 18.743,10 EUR

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre, 2021
 (en EUR)

Note 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Autres prêts	Total
	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	490,26	490,26
Entrées au cours de l'exercice	5 470,09	5 470,09
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	0,00	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	5 960,35	5 960,35
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	0,00	0,00
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice	5 960,35	5 960,35
Valeur nette au début de l'exercice	490,26	490,26

Ce poste correspond principalement à un dépôt de garantie auprès d'une banque luxembourgeoise.

Note 5 - CRÉANCES

Les créances se composent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Dons à recevoir de Women in Business a.s.b.l.	10 000,00	10 000,00
Rétrocession de parrainage à recevoir de TAE FR	50 244,00	0,00
Succursale Cambodge – Factures à émettre à Toutes à l'école France	0,00	37 697,30
Autres créances	5 187,85	0,00
Total	65 431,85	47 697,30

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre, 2021
 (en EUR)

Note 6 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES « RÉSERVES » et « RÉSULTATS »

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Résultats reportés	Résultats de l'exercice
	EUR	EUR
Au 30/09/2020	501 645,96	132 109,81
Mouvements de l'exercice :		
- Affectation du résultat de l'exercice précédent	132 109,81	(132 109,81)
- Résultat de l'exercice	0,00	178 872,08
Au 30/09/2021	633 755,77	178 872,08

Note 7 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Ce poste correspond aux subventions de cofinancement et dons reçus dans le cadre du Projet 2 relatif à la construction d'un nouvel internat au sein du campus Happy Chandara. Il fera l'objet d'un amortissement, au même titre que l'actif immobilisé, à compter de la mise en service de l'internat (cfr Note 3.). Ce poste excède au 30 septembre 2021 le montant des acomptes versés au titre des immobilisations corporelles mais d'autres dépenses d'investissement relatives au nouvel internat sont prévues au cours de l'exercice 2021-2022.

Les subventions d'investissement en capital se composent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Dons privés reçus dans le cadre du Projet 2	451 345,94	0,00
Subvention de cofinancement reçue du MAEE dans le cadre du Projet 2 cofinancement	300 000,00	0,00
Total	751 345,94	0,00

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre, 2021
 (en EUR)

Note 8 - DETTES

Les dettes se présentent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Fournisseurs – Factures non-parvenues	25 808,66	17 175,60
Dettes envers la sécurité sociale	700,17	0,00
Dettes envers Happy Chandara (Succursale de TAE FR)	113 485,00	159 029,00
Succursale Cambodge – Dettes fournisseurs	24 668,58	15 061,60
Succursale Cambodge – Factures non-parvenues	2 082,29	0,00
Succursale Cambodge – Congés à payer	4 807,04	469,32
Succursale Cambodge – Autres comptes créditeurs	0,00	5 222,64
Total	171 551,74	196 958,16

Note 9 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ce poste correspond à une subvention de cofinancement et à un don privé, reçus dans le cadre du Projet 3 relatif à l'accueil et l'hébergement d'élèves du cycle secondaire. Cet hébergement est réalisé au sein de l'internat dont la construction est financée dans le cadre du Projet 2. Comme indiqué en Note 1, ce projet a débuté le 1er octobre 2021, pour une durée de trois ans. La première tranche versée par le MAEE au titre de la 1ere année scolaire en août 2021, donc préalablement à l'engagement des frais d'exploitation devant être supportés dans le cadre du Projet 3, s'élève à EUR 119.497,20.

Ce poste se compose comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Don privé reçu dans le cadre du Projet 3	48 716,53	0,00
Subvention de cofinancement reçue du MAEE dans le cadre du Projet 3	119 497,20	0,00
Total	168 213,73	0,00

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre, 2021
(en EUR)

Note 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit:

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Parrainages de classe Happy Chandara	52 680,00	75 120,00
Parrainages individuels Happy Chandara	61 775,00	77 890,00
Parrainages individuels étudiantes	12 640,00	0,00
Rétrocession TAE FR : parrainages individuels étudiantes	298 893,00	174 655,01
Rétrocession TAE FR : parrainages individuels Happy Chandara	(113 485,00)	(159 029,00)
Dons reçus	98 772,44	58 465,54
Dons reçus dans le cadre de la collecte banque alimentaire-Covid19	8 660,00	21 320,00
Ventes de marchandises	-	1 262,96
Succursale Cambodge – divers	44,03	11 241,38
Total	419 979,47	260 925,89

Les parrainages de classe correspondent à trois classes du niveau secondaire de l'école Happy Chandara qui sont parrainées par des employés de trois différentes sociétés luxembourgeoises pour un montant global de EUR 52.680.

Les parrainages individuels reçus par l'Association concernent 121 élèves du primaire et du secondaire de l'école Happy Chandara (EUR 61.775) et 20 étudiantes universitaires (EUR 12.640).

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre, 2021
 (en EUR)

Note 11 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se composent de:

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Subvention de cofinancement du MAEE (Projet 1)	300 000,00	292 163,66
Utilisation des Subventions d'investissement dédiées au Projet 2	31 346,12	0,00
Remboursement frais administratifs -MAEE	30 000,00	14 608,18
Succursale Cambodge – Divers	24 142,32	0,00
Reprises de provisions d'exploitation	-	6,00
Total	385 488,44	306 777,84

Les autres produits d'exploitation se composent principalement du cofinancement accordé par le MAEE pour le Projet 1 au titre de l'année 2020 / 2021.

Les acquisitions de mobilier et matériel ainsi que les frais d'entretien liés au Projet 2 (cfr Note 12) ont été financés par une partie des subventions d'investissement reçues dans ce cadre (cfr Note 7).

Les remboursements de frais administratifs sont perçus conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 18 octobre 2016 portant modification du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les critères d'éligibilité à l'octroi de subsides au titre de l'article 17bis de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire. L'Association a opté pour le système du remboursement forfaitaire.

Note 12 - AUTRES CHARGES EXTERNES

Ces charges se composent comme suit :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Frais fonctionnement - Luxembourg	(76 319,72)	(28 895,83)
Frais juridiques relatifs aux projets MAEE	0,00	(15 868,98)
Frais fonctionnement - Succursale	(462 108,28)	(321 551,12)
Total	(538 428,00)	(366 315,93)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre, 2021
(en EUR)

Note 12 - AUTRES CHARGES EXTERNES - suite

Les frais de fonctionnement du siège luxembourgeois se composent de :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Loyer bureau	(8 000,00)	(2 350,75)
Services informatiques	(14 744,48)	(8 888,68)
Frais de comptes et commissions bancaires	(220,64)	(99,64)
Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés	(29 143,69)	(12 321,00)
Assurance risque d'exploitation	(179,86)	-
Assurance responsabilité civile	(1 300,00)	(1 300,00)
Frais postaux	(349,55)	(1 149,35)
Cotisations aux associations professionnelles	(286,00)	(125,00)
Achat petit équipement, nettoyage bureau	(5 055,01)	(2 661,41)
Frais d'accueil stagiaire	(2 609,83)	-
Frais juridiques relatif à la succursale	(2 914,56)	-
Prise en charge de frais d'une étudiante	(11 516,10)	-
Total	(76 319,72)	(28 895,83)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
 Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
 au 30 septembre, 2021
 (en EUR)

Note 12 - AUTRES CHARGES EXTERNES - suite

Les frais de fonctionnement de la succursale se composent de :

- Frais relatifs au Projet 1:

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Bourses pour études	(105 820,65)	(79 637,71)
Frais universitaires	(75 771,89)	(53 652,60)
Personnel détaché	(110 129,64)	(29 537,36)
Acquisition de mobilier	(61 638,24)	(70 730,04)
Frais d'eau, gaz, électricité	(17 256,60)	(9 081,48)
Frais d'entretien et de maintenance	(11 751,68)	(32 439,55)
Frais de transports et de réception	(14 565,37)	(4 024,34)
Frais d'assurance	(10 002,79)	(10 069,25)
Frais de gardiennage et de nettoyage	(8 492,77)	(14 474,28)
Fournitures administratives	(3 997,00)	(1 243,61)
Cours de soutien et ateliers	(2 242,29)	(3 098,37)
Frais postaux	(2 295,95)	(1 527,81)
Frais Bureau des Elèves	(2 061,83)	-
Taxes sur les salaires	(1 267,74)	(1 468,79)
Services bancaires	(1 058,23)	(700,57)
Frais juridiques	(955,33)	-
Frais divers	(278,52)	(159,59)
Charges locatives	(249,63)	(9 705,77)
Total	(429 836,15)	(321 551,12)

- Frais relatifs au Projet 2 :

	30/09/2021	30/09/2020
	EUR	EUR
Acquisition de mobilier pour les chambres	(16 197,76)	-
Acquisition de matériel informatique	(9 558,31)	-
Acquisition de mobilier de salles de bain	(1 117,32)	-
Acquisition de mobilier des espaces communs	(4 140,87)	-
Frais d'entretien et de réparation de biens mobiliers	(331,86)	-
Services bancaires	(926,01)	-
Total	(32 272,13)	(0,00)

Toutes à l'école Luxembourg, a.s.b.l.
Association sans but lucratif
Annexes aux comptes annuels
au 30 septembre, 2021
(en EUR)

Note 13 – PERSONNEL

L'association emploie 2 salariés à temps partiel au 30 septembre 2021 (au 30 septembre 2020 : 1). La succursale au Cambodge emploie 8 salariés à temps plein en moyenne au 30 septembre 2021 (au 30 septembre 2020 : 4,5).

Note 14 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'exercer une influence sur les comptes de l'Association au 30 septembre 2021.